

Affaires indiennes

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai pas beaucoup du temps de la Chambre car je suis pleinement en faveur du projet de loi. Comme je viens d'une province très progressive où l'âge de voter est fixé à 18 ans depuis quelques années, je pense que le même privilège doit être accordé aux Indiens de la Saskatchewan et de tout le Canada.

Le député de Kingston et Les îles (M^{lle} MacDonald) s'est préoccupée du fait que les Indiens n'aient pas été consultés. Cette loi n'est pas coercitive. Si l'âge de voter est réduit à 18 ans, cela ne signifie pas que les intéressés doivent voter s'ils ne le désirent pas. Je sais qu'il y a dans ma province des membres de certaines confessions religieuses qui ne votent à aucune élection. Ils en ont le privilège et le droit. Au moment où je visitais divers foyers au cours de la dernière campagne électorale, beaucoup de gens m'ont dit qu'ils n'avaient pas l'intention de voter pour quiconque d'entre nous parce que d'après eux, aucun de nous ne faisait le poids. Je suppose que certains Indiens, qu'ils aient 18, 19 ou 25 ans, n'iront pas voter de toute façon.

Ce n'est qu'un droit et un privilège dont jouissent tous les Canadiens et qui n'ont rien d'obligatoire. Il s'agit ici d'un amendement très simple qui, je l'espère, sera adopté. Toutefois, j'aurais voulu que le député d'Algoma (M. Foster) approfondisse un peu plus la loi sur les Indiens et propose d'autres amendements qui poseraient les bases, par exemple, des droits fonciers des autochtones, d'une meilleure protection et d'une réforme des droits que leur reconnaissent les traités, d'un règlement complet et juste de leurs réclamations territoriales, ainsi que des amendements qui pourraient peut-être prévoir le contrôle et la mise en route de projets par les autochtones, avec l'aide de fonds et de ressources fédérales. Des amendements pourraient peut-être traiter de toute la question de l'éducation en ce qui concerne les autochtones.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne veux pas limiter ou restreindre le député, mais j'ai peine à le suivre et à rattacher ses remarques au bill à l'étude. Bien sûr, le bill a trait aux Indiens, mais il concerne l'abaissement de l'âge des votants. Je ne crois pas que cela devrait permettre d'amorcer une discussion générale ou de proposer d'autres solutions à différents problèmes.

M. Nesdoly: Merci, monsieur l'Orateur. Je me suis peut-être laissé emporter un peu. Quoi qu'il en soit, je suis tout acquis à l'idée de ramener l'âge donnant droit de vote à 18 ans. C'est un droit que tous les Indiens devraient avoir, comme tous les autres Canadiens. Ils auraient toujours le privilège de ne pas exercer ce droit si bon leur semblait. Sur ce, je me tais et me prépare à voter.

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait grand plaisir d'appuyer le bill C-16, loi visant à accorder le droit de vote aux Indiens dès l'âge de 18 ans.

Nous sommes d'accord pour dire que tous les Indiens, quels qu'ils soient, ont droit à être traités sur un pied d'égalité. Il est regrettable qu'il n'en ait pas toujours été ainsi. Au fait, ils devraient jouir des mêmes droits que tous les autres Canadiens, et nous ne comprenons pas qu'on puisse les en priver.

Aujourd'hui, les Indiens sont beaucoup plus épanouis qu'autrefois. Il s'en trouve parfois de très cultivés et de très habiles, tout comme parmi les autres citoyens.

A mon avis, il est temps que nous leur accordions tous les avantages dont les autres ont bénéficié et nous sommes heureux d'appuyer sans réserve ce bill qui vise à accorder un peu plus de justice à cette classe défavorisée de la société.

Nous voudrions qu'ils jouissent des mêmes avantages que les autres Canadiens et qu'ils aient le droit, en temps d'élections, de dire ce qu'ils pensent en exerçant leur droit de vote. Nous ne pouvons pas leur refuser ce droit, parce que ce n'est que juste. Nous devons être justes envers tous les groupes de citoyens; les Indiens doivent avoir les mêmes droits et prérogatives que les autres citoyens.

Je n'en dirai pas plus. Je remercie le député qui a bien voulu présenter le bill C-16, que nous appuyons pleinement. Je termine mes remarques afin de laisser à d'autres l'occasion de participer au débat. Nous sommes d'accord que ce bill soit déposé au comité ou adopté immédiatement.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.)

M. Walker: Monsieur l'Orateur, vu le progrès que nous venons de réaliser en renvoyant le bill au comité, je propose moyennant l'assentiment de la Chambre que l'on déclare qu'il est 5 heures.

M. Bell: C'est une très bonne idée, monsieur l'Orateur. J'espère que le gouvernement se rend compte que le progrès a été possible grâce à la coopération et qu'il promettra, par conséquent, son aide lorsque des bills privés devraient être renvoyés au comité.

M. Knowles (Winnipeg Nord Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire bravo.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Êtes-vous d'accord pour déclarer qu'il est 5 heures?

Des voix: D'accord.

(A 4 h 35, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)